CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera annulé, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, moyennant une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Un abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, & PITTSBURGH.—Le bateau à vapeur NEW-BRUNSWICK, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour autres conditions de fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle-Levée, No. 15. 12 mai

POUR LOUISVILLE.—Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur LANCASTER, capit. Hinkle, partira pour le haut ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi prochain. Pour fret ou passage, avant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR LOUISVILLE.—Bateau de la malle de l'Ohio et du Mississipi. Le bateau-vapeur HOMER, capitaine G. Gray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du passage, avant de bons aménagements, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15

POUR LOUISVILLE.—Le bateau-vapeur POWHATTAN, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour Louisville, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux ennémagements, s'adresser à bord, ou à TOURNE et BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

N. B. Le Powhatan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR MARSEILLE.—Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnet, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.—Le beau brick anglais MARY, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BENJ. BOOTH & Co. 13 mai

POUR MARSEILLE.—(Passage seulement.) Le navire doublé et chevillé en cuivre DUBLIN PACKET, capitaine J. R. Butler, partira le 29 du courant, pour le susdit port. Pour passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. QUERTIER & BOUTIN. 13 mai

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à J. MAGER. 17 juin

POUR LE HAVRE.—Le navire neuf et fin voilier NAPIER, capitaine Lucas, partira sous peu, pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à JULES LEBLANC, Rue Royale, No. 103. 17 juin

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier GRACCHUS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est enchargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 117. 14 juin

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier PLATO, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à THEOD. NICOLET & Co. 3 juin

POUR TAMPICO.—La goélette BONITA, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron J. DUFART, rue Royale, N° 100 3 juin

POUR BALTIMORE.—Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, CARROLL, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, ou à HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, n° 117 31 mai

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier NEW-ORLEANS, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. 28 mai

A LOUER.—La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas discontinuées.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à R. BOOTH & Co.

A LOUER.—Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférence à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO, 6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.—Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE, rue Royale, No. 118.

A LOUER.—Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à PUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.—Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15. 7 mai

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis. 5 mai

ARTICLES POUR FAIRE LES CONFITURES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fin, Essence de citron, très-fraîche, Essence de Bergamote, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer. 7 juin E. EVEN.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-Orléans, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

S'adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 32 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement en bon état, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à FLANC & BRUGIER.

Les soussignés viennent de recevoir les marques suivantes de 88 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou partiellement, aux consommateurs.

J. Maxwell DU BERTRAND & LEGENDRE.

LES soussignés ayant été régulièrement nommés agents pour la vente des fameuses machines à laver de Cincinnati, s'honorent d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de sucrerie, les propriétaires de pensions &c. &c. qu'ils recevront des ordres pour des machines de ces genres, et les livrer à un bas prix. No 52.

L'expérience de cette machine qui tale qu'il suffit de la vue pour en apprécier le désir de les acheter—On peut voir une machine en action rue de Chartres, No. 128. On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes parties du Mississipi, s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 32.

QUATRE

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, dimanche soir, 2 du courant, un nègre nommé DAV ou DAVIS, âgé d'environ 33 ou 34 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, fort et bien fait, une peau noire et unie; on ne se rappelle pas qu'il ait des marques, il parle doucement mais distinctement; il a été amené ici de Virginie où il avait l'habitude de courir marron et où je l'achetai en 1831. Il est forgeron de son état. Il emporta avec lui une veste de couverture, deux chemises de coton neuves, deux paires de pantalons neufs, un de coton tissu, l'autre uni, un chapeau de paille et de gros souliers. On suppose qu'il a descendu le fleuve ou qu'il l'a traversé ayant volé mon canoit, il a pris avec lui deux scies à main, quinze jours de ration de porc et de maïs. Il est très-rusé, et peut avoir pris les scies pour se faire passer pour charpentier du voisinage. Je donnerai $50 de récompense pour le dit nègre si on le fait mettre dans quelque prison d'état de manière que je puisse le ravoir. On prie de vouloir bien adresser les lettres à son sujet à Pointe-Coupée, état de la Louisiane.

22 juin—5 W. TAYLOR.

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre JEAN, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bacas et chez M. Casanave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN, 20 juin—8.2ps. rue Bourgogne, No. 254

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit sur l'habitation de M. Manuel Felix, syndic de la paroisse St.-Bernard, un CHEVAL ALEZAN foncé, de cinq pieds 3 ou 4 pouces de hauteur, ayant les deux pieds de devant ferrés, et le pied gauche de derrière, blanc, il dit au 13 du mois prochain, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu le dit jour à l'encan. 26 juin—3. 10j.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Me trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, triplate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Forsters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 cleffs en or, de Breguet, dont 8 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $500; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boîte; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluées $350; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix ; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Deguerre, de New-York; 30 bagues en diamans, gioseers et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement *pierres ovales*, acheté à l'encan de M. Bucastel; deux écrins en perles, avec centre en diamant; dix dés en or; une paire de lunettes en or; 4 chaînes pour dames, en or; 12 chaînes de montre, en or; 6 do. de montre de 6 à 8 médaillons en forme de cœur, &c., environ 50 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amethystes, mosaïques, camées, &c.; une quantité de boutons à la mode; une demi douzaine cuillères de table en argent; une douzaine fourchettes à dessert argentées; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription: *à la mémoire de*; 6 cachets de montre en or; 8 chaînes de sureté pour clefs; 4 médaillons en jais; 8 petites chaînes de montre en émail, &c.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH, 10 juin rue de Chartres, No. 115

LE soussigné offre à vendre en débarquement du bateau Victor de Marseille,

35 barriques de Vin; 66 caisses Vin Muscat;
54 caisses Salaisons assorties;
1 baril Olives, 3 sacs Noisettes.

F. H. PETITPAIN, 22 juin encoig. des rues de Chartres et Toulouse.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues du Canal et Bourgogne, un SULKEY. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juin—3.3ps

T. LANAVIT encoignure des rues Fourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :

Nougat blanc en boîtes de fer blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anchoite superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Leffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Egalement en magasin.

Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce;
Cerises et fruits à l'eau-de-vie;
Kirchwasser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT, 15 juin encoignure Bourbon & Douane.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en

500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Delisol ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bleu vif;
833 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assorties;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
040 chaînes d'Ail;

Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN, encoignure Chartres et Toulouse.

LES soussigné ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de mélasses qu'ils offrent à vendre, qu aux navires à un frêt modéré.

TOURNE & BECKWITH, 14 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur ; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.

60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *debenture*, à vendre par 14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par 13 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET, 7 juin rue Toulouse, No. 59.

CHEVAL ET BARROUCHE A VENDRE A BON MARCHE.—Une belle Barrouche avec un bon cheval ; elle ne se vendent pas l'un à l'autre avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan, le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 119. 6 juin

ON demande 320 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à 30 mai P. J. TRICOU.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. OHICE & Co. encoignure des rues Condé et Dauphine.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat Nos 38, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au bon de Henry de Rivas, on suppose avoir égaré ces certificats. WM. HUDSON, 14 juin

VENTES PAR LE MARSHAL.

La Jla Pocquet vs. Paul Fenrouge.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 juillet, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Madison et Dumaine, divers articles de Groceries, étagères et comptoir, &c., saisis dans la demande ci-dessus. 26 juin L. DAUNOY, marshal.

M. Cullwell vs. Thos Wadsworth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 10 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot de cadres et garnitures, saisis dans l'affaire ci-dessus. 26 juin L. DAUNOY, marshal.

F. La Pierre vs. Louis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 29 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus. 26 juin L. DAUNOY, marshal

VENTE par le Marshal.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente Vendredi 5 juillet prochain, à midi, à la porte St Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, Peschée nommée Marie, saisie dans l'affaire de Isaac Boissier. 29 Juin. L. DAUNOY, Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No. 6959—*Eulogie de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Fédesleaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que R. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
21 juin—8.2ps. F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—N° 6932—*Pierre Huchet Kernion* contre *ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Fédesleaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps R. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 8 juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—*No. 6933—Nathaniel Jas. Deblois* contre *ses créanciers et les créanciers de Callender et Deblois.*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10 2ps F. BUISSON, député greff er

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Claire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soit suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No 6603]—*Dans l'affaire de Jean Prendergast* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Enoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.

Par ordre de la cour.
15 juin—11, 2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Robert Broncugh* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 8 juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.
26 juin—5,2ps FRED. BUISSON, dép. greffier

A LACOUTURE, offre à vendre dans son magasin, rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :

2 caisses Pruneaux de 50 paubans chaque caisse;
100 paniers Anisette de Bordeaux ;
20 petits barils Sirop de Limon;
80 caisses Sucre blanc de la Havane;
50 caisses Liqueur superfine ;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple ;
Jus de citron en barils et en demi-jeannes;
Amandes en coque et cassées;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

136 BARILLETS BEURRE frais, en débarquement du bateau à vapeur Chief-Justice-Marshall, à vendre par 18 juin LOBRE & ORAIN.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres, et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen. 18 juin—5 B. MARIGNY.

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par F. H PETITPAIN, 18 juin rues Toulouse et Chartres

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crème de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs. 7 juin

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer.

450 bls. vieux whiskey rectifié ;
114 bls. porc ;
500 bls. farine à Boulangers ;
2500 bœuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LOBRE & ORAIN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins la gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, sangles, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD, 24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, s'honore d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, moulures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et cornières—réparations des chaudières et lampes et généralement nettoie et travaille tous ces articles à des prix modérés. 4 juin—6m.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par 4 juin J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Mercredi, 10 juillet, 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera procédé devant le bureau du Register des Testaments, aux objets mobiliers appartenant à la succession de feu Marie Louise Simon, L. p. l.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Lundi, 1er. juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castanedo c. e. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, No. 847, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée, étable, poteaux, couverte en hardoises, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Emprarie de 15 mois.

Conditions : l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, au tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci après décrits, savoir :

Un nègre nommé ABRAHAM, âgé d'environ 28 ans, et une négresse nommée VINEY, âgée d'environ 28 ans.

Conditions de la vente : —Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Locke a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Moor, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Amos Hough a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lawrence Earl, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charly Watson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas P. Willard, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Edward Deblois, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Nathaniel James Deblois, curateur de la dite succession, ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de sa responsabilité.

Par ordre de la cour.
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse d'Orléans.*—Attendu que Charles Aitkins a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Wheeler décédé intesta ; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour esquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Alfred M'Carty a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marguerite Sanderson, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 25 juin rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Mathew Carahar a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard Green, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
28 juin. W F C DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Marie-Julienne Dupin veuve de Jean Dayson a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Dayson, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
26 juin S. BLOSSMAN, dép. register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que D. M. W. Mainturn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Férenée Boyle, décédé ab. intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
26 juin S. BLOSSMAN, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jno. M. Back a presenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hyam M. Myers, décédé ab. intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
26 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Succession de P. B. Penry.*—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu P. B. Penry, soit convoquée, et tenue en l'étude de Francis W. Miller, notaire public, samedi le 27 de juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession ; et il est de plus ordonné, que H. B. Conas, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit P. B. Penry.

Nlle.-Orléans, le 24 juin 1833.
[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.
Je certifie ce que dessus.
26 juin—1 S. BLOSSMAN, dép. Rég.

RECU dernièrement et en vente chez le soussigné ;

50 caisses de Macaroni ;
12 caisses de Sardines ;
12 caisses de Rattafia de Grenoble;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité;
60 do. do. Vin de Chablis.

JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 lieues à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages:

140 paniers huile de Marseille;
80 do. do. de Bordeaux rafinée;
160 caisses prunes de Bordeaux très-fraîches;
800 fromages croute rouge;
50 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays;
190 caisses salaisons assorties;
Vin vieux de Marseille, de Bethfort;
2 jarres fruits cristalisés;
Confitures do. clavées;
100 paniers guignolet d'Angers;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres;
6 balles de paniers français pour la provision;
10 caisses crème de thé; 8 caisses rotolio di anisco, eau de noix, maraskino, kirshwaser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.

12 juin CLAPIER & MICOUD.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En